



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Diversité des expressions culturelles

1.EXT.IGC

Distribution limitée

CE/08/1.EXT.IGC/2 Prov. Rev.
Paris, 9 avril 2008
Original : anglais

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Première session extraordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO
24 - 27 juin 2008

Point 2 de l'ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour

Décision requise : paragraphe 2

1. Ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2 bis. Adoption du rapport analytique de la 1^{ère} session ordinaire du Comité
3. Préparation des directives opérationnelles pour la mise en œuvre et l'application des dispositions de la Convention : mesures destinées à promouvoir et à protéger les expressions culturelles (articles 7, 8 et 17 de la Convention)
4. Directives opérationnelles : concept et modalités des partenariats (article 15 de la Convention)
5. Directives opérationnelles sur le rôle et la participation de la société civile (article 11 et autres articles y relatifs)
6. Directives opérationnelles sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle : rapport intérimaire
7. Choix des experts et termes de référence pour les rapports sur le traitement préférentiel (article 16 de la Convention) : rapport intérimaire
8. Clôture de la session
- 8A Rapport oral du Rapporteur
- 8B Clôture par le Président

2. PROJET DE DECISION 1.EXT.IGC 2

Le Comité,

1. Ayant examiné le document CE/08/1.EXT.IGC/2 Prov. Rev.,
2. Adopte l'ordre du jour de la session figurant dans le document susmentionné.